

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le mardi 2 septembre 2014 à 20 h au local de l'Âge d'or des Éboulements, sous la présidence de Monsieur Pierre Tremblay, maire, et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Diane Tremblay
Sylvie Bolduc
Emmanuel Deschênes
Pierre Tremblay, conseiller
Ruth Tremblay
Régis Pilote

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 2014 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2014
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DEMANDE DE PERMIS, ZONE DE MOUVEMENT DE SOL, 112 FÉLIX-ANTOINE-SAVARD, CONSTRUCTION D'UNE VERRIÈRE
5. DÉNEIGEMENT 2014-2015
6. ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT
7. RÉOLUTION AUTORISANT LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ À ENCAISSER DES CHÈQUES ÉMIS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS EN PAIEMENT DE CONSTATS D'INFRACTION
8. INSCRIPTION D'HÉLÈNE THIVIERGE, RESPONSABLE DE L'URBANISME, AU CONGRÈS DES URBANISTES DU QUÉBEC
9. RÉOLUTION CONCERNANT LA RÉDUCTION D'HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE DE ST-JOSEPH-DE-LA-RIVE
10. RÉOLUTION CONCERNANT LE MAINTIEN DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE DES ÉBOULEMENTS
11. MISE EN COLLECTION
12. REPRÉSENTATION
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

150-09-14 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

151-09-14 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2014 et de la séance ordinaire du 4 août 2014

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2014 soit adopté.

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014 soit adopté.

152-09-14 Adoption des comptes

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

| | |
|---|--------------------|
| MARC MALTAIS - REMBOURSEMENT DE TAXES | 34.55 \$ |
| BELL CANADA | 211.90 \$ |
| BELL MOBILITÉ CELL. LG : 19.44 PT : 19.44 | 38.88 \$ |
| CHEZ S. DUCHESNE INC. | 39.03 \$ |
| CORPORATE EXPRESS CANADA INC. | 68.69 \$ |
| DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY | 37.14 \$ |
| DÉRY TÉLÉCOM | 41.34 \$ |
| DISTRIBUTION SIMARD INC. | 236.53 \$ |
| ÉQUIPEMENT DE BUREAU PORTNEUF CHAMPLAIN | 273.68 \$ |
| ÉQUIPEMENT GMM INC. | 79.02 \$ |
| FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE | 56.00 \$ |
| MUSÉE MARITIME CHARLEVOIX | 75.00 \$ |
| PG SOLUTIONS | 1 347.38 \$ |
| POSTES CANADA | 666.86 \$ |
| SANI-PLUS INC. | 156.20 \$ |
| | <hr/> |
| | 3 362.20 \$ |

SECURITÉ PUBLIQUE

| | |
|---|--------------------|
| BELL CANADA | 96.95 \$ |
| BELL MOBILITÉ | 464.00 \$ |
| BOIVIN & GAUVIN INC. | 471.40 \$ |
| EXTINCTEURS CHARLEVOIX INC. | 118.83 \$ |
| POMPIERS interv. 1494 \$ pratique 450 \$ temps homme 524 \$ garde 1799 \$ | 4 267.00 \$ |
| | <hr/> |
| | 5 418.18 \$ |

VOIRIE-TRANSPORT

| | |
|--|---------------------|
| BELL CANADA | 96.95 \$ |
| BELL MOBILITÉ GB : 28.07 | 28.07 \$ |
| CHEMIN DE FER CHARLEVOIX INC. | 298.94 \$ |
| CHEZ S. DUCHESNE INC. | 1 178.86 \$ |
| LES ENTREPRISES AUDET-TREMBLAY INC. | 1 812.44 \$ |
| GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD ENR. | 204.37 \$ |
| GARAGE MARTIN GAUDREAU INC. | 402.41 \$ |
| GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES INC. | 377.54 \$ |
| HYDRO-QUÉBEC | 2 123.99 \$ |
| LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE | 429.44 \$ |
| LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS | 3 140.49 \$ |
| LOCATIONS GALIOT INC. | 188.63 \$ |
| | <hr/> |
| | 10 282.13 \$ |

ECLAIRAGE DE RUE

| | |
|-------------------------|------------------|
| S. CÔTÉ ÉLECTRIQUE INC. | 589.25 \$ |
| | <hr/> |
| | 589.25 \$ |

AQUEDUC

| | |
|-------------------------------|--------------------|
| GAÉTAN BOLDUC & ASSOCIÉS INC. | 5 002.37 \$ |
| HYDRO-QUÉBEC | 1 105.96 \$ |
| MAXAMM ANALYTIQUE | 180.28 \$ |
| REMBOURSEMENT TESTS D'EAU | 110.60 \$ |
| | <hr/> |
| | 6 399.21 \$ |

TOILETTE BELVÉDÈRE

| | |
|----------------------------|--------------------|
| PLOMBERIE O. GAUDREAU INC. | 4 388.31 \$ |
| | <hr/> |
| | 4 388.31 \$ |

CONSTRUCTION ABRI HALTE ROUTIÈRE

| | |
|----------------------|---------------------|
| BENOÎT TREMBLAY INC. | 15 800.00 \$ |
| | 15 800.00 \$ |

ASSAINISSEMENT DES EAUX

| | |
|--------------|------------------|
| BELL CANADA | 96.80 \$ |
| HYDRO-QUÉBEC | 652.69 \$ |
| | 749.49 \$ |

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC. | 1 280.08 \$ |
| G.M. RÉSIDUELLES-MRC CHARLEVOIX | 24 309.80 \$ |
| | 25 589.88 \$ |

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE | 3 418.50 \$ |
| FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE | 2 628.50 \$ |
| | 6 047.00 \$ |

LOISIRS ET CULTURE

| | |
|-------------|------------------|
| BELL CANADA | 104.11 \$ |
| | 104.11 \$ |

MRC DE CHARLEVOIX

| | |
|--|---------------------|
| Q.P. DEV. ÉCONOMIE SOCIALE, COOP SANTÉ | 2 656.00 \$ |
| Q.P. RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT | 10 213.00 \$ |
| PROMOTION DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIM. | 8 350.00 \$ |
| QUOTE-PART GÉOMATIQUE | 3 860.00 \$ |
| Q-P 2014, RÉSEAU FIBRES OPTIQUES | 4 868.00 \$ |
| COMITÉS CONSULT. AGRIC. ET SÉCURITÉ PUBLIQUE | 2 034.00 \$ |
| | 31 981.00 \$ |

URBANISME

| | |
|--------------------------------|------------------|
| ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC | 787.58 \$ |
| | 787.58 \$ |

DONS

| | |
|--------------------|------------------|
| BOLDUC ANNIE | 200.00 \$ |
| PRÉVENTION SUICIDE | 50.00 \$ |
| | 250.00 \$ |

TOTAL 111 748.34 \$

153-09-14 Demande de permis, zone de mouvement de sol, 112, Félix-Antoine-Savard, construction d'une verrière

CONSIDÉRANT la demande de permis DPZMS201402 en zone de mouvement de sol ayant pour objet de construire une verrière selon le plan fourni avec la demande de permis, à l'emplacement de la terrasse actuelle, sans fondations, sur pieux;

CONSIDÉRANT l'opinion géotechnique, datée du 27 mai 2014, dossier # 49510-70, Laboratoires d'expertises de Québec Ltée, par M. Raymond Juneau, ing M.Sc.A.;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil et du comité consultatif en urbanisme ont pris connaissance du rapport d'expertise géotechnique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont en accord avec la demande de permis, telle que la recommandation du

comité consultatif en urbanisme, conditionnellement à l'inscription des points suivants au permis :

1. Construction d'une verrière sans fondations, sur pieux seulement, en limitant l'excavation et priorisant les pieux vissés si possible;
2. Suivre les recommandations du rapport d'expertise en tout temps. selon les règles de base qui s'appliquent à ces milieux :
 - a) aucune excavation permanente ne doit être pratiquée au pied ou dans la pente du talus;
 - b) aucun remblai ne doit être effectué au sommet ou dans le talus, que ce soit en sol, en enrochement, ou même en déchets de pelouse, de branches d'arbres, d'arbustes. Toutefois, tout remblai en pied de talus est autorisé;
 - c) aucun déboisement non contrôlé;
 - d) aucun travail dans le talus ou au sommet conduisant à concentrer les eaux de ruissellement et risquant de déstabiliser les pentes. L'écoulement naturel de l'eau de pluie et de fonte des neiges est privilégié, comme ce qui se produit présentement,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accorder la demande de permis selon les conditions énoncées ci-dessus.

154-09-14 Déneigement 2014-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité a rejeté, par voie de résolution portant le numéro 143-08-14, la seule soumission reçue pour le déneigement des routes municipales 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, parce que celle-ci était jugée trop élevée;

CONSIDÉRANT que la municipalité a décidé de modifier sa façon de procéder pour le déneigement de ses routes pour l'année 2014-2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers,

- de confier le déneigement du rang Saint-Antoine à Garage Martin Gaudreault inc, pour la somme de 22 420 \$ incluant les taxes;
- d'exécuter par nous-mêmes le déneigement du rang Cap-aux-Oies, d'ajouter l'équipement nécessaire au camion RAM pour la somme d'environ 20 000 \$ et d'engager une personne supplémentaire pour la période de déneigement;
- de fournir l'abrasif nécessaire;
- de lancer un appel d'offres public pour le déneigement du rang Sainte-Marie, Sainte-Catherine et chemin Saint-Hilarion.

155-09-14 Adjudication du contrat de déneigement

CONSIDÉRANT que la municipalité est allée en appel d'offres public pour le déneigement du rang Sainte-Marie, Sainte-Catherine et chemin Saint-Hilarion pour l'année 2014-2015;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, dont le résultat apparaît dans le tableau ci-dessous, à savoir :

| Les Entreprises. Audet et Tremblay | Garage Martin Gaudreault inc. | Fernand Harvey et Fils | 9101-3243 Québec inc. | Transport N.F. St-Gelais | Simon Thivierge et Fils |
|------------------------------------|-------------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------|
| 109 998 \$ | 67 000 \$ | 204 655 \$ | 79 907 \$ | 86 231.25 \$ | 198 705 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

- d'accorder le contrat de déneigement à Garage Martin Gaudreault inc. pour la somme de 67 000 \$ incluant les taxes;
- d'autoriser Linda Gauthier, directrice générale, à signer tous documents nécessaires dans le dossier.

156-09-14 Résolution autorisant la cour municipale de la MRC de la Côte-de-Beaupré à encaisser des chèques émis au nom de la municipalité des Éboulements en paiement de constats d'infraction

CONSIDÉRANT QUE la Cour municipale de la MRC de La Côte-de-Beaupré traite et reçoit tous les paiements découlant des constats d'infraction émis sur son territoire y compris celui de la municipalité mentionnée des Éboulements ;

CONSIDÉRANT QUE la Cour municipale reçoit des chèques émis à l'ordre de la municipalité des Éboulements et qu'elle ne peut procéder à l'encaissement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Cour doit alors procéder à l'envoi de ces chèques à la municipalité concernée afin qu'ils soient endossés et retransmis par courrier à la Cour;

CONSIDÉRANT QUE ce processus entraîne des délais et des coûts administratifs supplémentaires tant pour la Cour que pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce même processus entraîne également un danger potentiel de perte de courrier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE la municipalité des Éboulements autorise la Cour municipale de la MRC de La Côte-de-Beaupré à encaisser des chèques émis à l'ordre de la municipalité des Éboulements pour le paiement de constat d'infraction;

QUE la MRC de La Côte de Beaupré transmette la présente résolution à la Caisse populaire Desjardins afin que cette dernière accepte lesdits chèques.

157-09-14 Inscription de Hélène Thivierge, responsable de l'urbanisme, au congrès des urbanistes du Québec

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers,

- d'autoriser Hélène Thivierge, responsable de l'urbanisme, à assister au congrès 2014 qui aura lieu à Baie-St-Paul du 24 au 26 septembre 2014;
- de défrayer les coûts de 787.58 \$ incluant les taxes.

158-09-14 Résolution concernant la réduction d'heures du bureau de poste de Saint-Joseph-de-la-Rive

CONSIDÉRANT que la réduction des heures au service à la clientèle du bureau de poste de Saint-Joseph-de-la-Rive nuit à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que la population a droit au maintien des services offerts sans diminution des heures d'ouverture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers,

- de demander à Postes Canada de remettre en place les heures d'ouverture au service à la clientèle du bureau de poste de Saint-Joseph-de-la-Rive, telles qu'elles étaient avant les réductions mises de l'avant, puisque ces réductions ont comme impact un service réduit et inadéquat pour les citoyens;
- d'acheminer copie de la présente résolution à Mme Marie-Amélie Poulin, chef de zone locale de Postes Canada, et à Madame Chantale Guillemette, secrétaire trésorière de l'ACMPA (Association canadienne des maîtres de poste et adjoints).

159-09-14 Résolution concernant le maintien des heures d'ouverture du bureau de poste des Éboulements

CONSIDÉRANT que la réduction des heures au service à la clientèle nuit à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que la population a droit au maintien du service à la clientèle, tel qu'il est offert actuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

- de demander à Postes Canada de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle au bureau de poste

des Éboulements, telles que celles en place actuellement, puisque des réductions auraient comme impact un service réduit et inadéquat pour les citoyens;

- d'acheminer copie de la présente résolution à Mme Marie-Amélie Poulin, chef de zone locale de Postes Canada, et à Madame Chantale Guillemette, secrétaire trésorière de l'ACMPA (Association canadienne des maîtres de poste et adjoints).

160-09-14 Mise en collection

CONSIDÉRANT que les propriétaires des immeubles portant les matricules ci-dessous mentionnés ont été avisés par courrier que leur compte serait mis en collection si aucune entente de paiement n'était prise avant le 29 août 2014;

CONSIDÉRANT qu'en date du 2 septembre 2014, ces comptes étaient toujours impayés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers,

- **QUE** les comptes de taxes portant les matricules ci-dessous mentionnés soient mis en collection, à moins qu'une entente de paiement soit établie avec l'une ou l'autre des personnes concernées d'ici la transmission du dossier à la firme d'avocats :

| MATRICULE | MONTANT |
|------------------|----------------|
| 2262 22 1595 | 3 317,11 \$ |
| 1657 08 1968 | 2 896.27 \$ |
| 1657 09 6573 | 1 522.49 \$ |
| 1859 27 0904 | 1 920.68 \$ |
| 1858 49 1020 | 6 661.70 \$ |
| 1761 81 5565 | 1 162.72 \$ |
| 1064 98 6088 | 604.52 \$ |
| 1858 08 5545 | 713.60 \$ |
| 1868 12 8412 | 356.70 \$ |
| 1557 08 8771 | 2 287.35 \$ |

- **QUE** la firme Gagné Letarte SENCRL avocats soit mandatée dans ce dossier.

Représentation

Le maire et les conseillers informent l'assemblée des différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines dans leurs dossiers respectifs.

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, directrice générale, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier, directrice générale

161-09-14 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21 h 10, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale

| <u>CORRESPONDANCE - AOÛT 2014</u> | |
|--|---|
| MTQ | Confirmation de la subvention du « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local » |
| MRC | Certificat de conformité du règlement no 162-13 |
| MUNICIPALITÉ DE ST-SIMÉON | Scénario de fermeture du CHSLD de St-Siméon |